

AM/NB/ST/AM/2024-03  
Affaire suivie par : Sylvie TAIN  
01 70 48 48 60

Colombes Transition  
Monsieur Michel JARLETON  
Président  
74 rue des Champarons  
92700 COLOMBES

Gennevilliers, le 22 janvier 2024

**Objet : information collecte des déchets**

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la gestion des biodéchets sur notre territoire.

Je tiens au préalable à vous préciser que la loi AGEC demande aux collectivités, en charge de la gestion des déchets, de proposer une solution à ses administrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Vous pouvez donc rassurer vos adhérents, aucune amende ne sera délivrée aux particuliers.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a développé des solutions de gestion des biodéchets depuis plusieurs années pour les villes de Hauts-de-Seine ; Argenteuil dépendant du syndicat AZUR.

Ainsi, une collecte en porte à porte est majoritairement proposée sur le territoire pour les déchets végétaux. Ce dispositif est d'ailleurs complété par de l'apport volontaire en déchèterie fixe ou mobile, et du broyage de végétaux pour les habitants de Gennevilliers.

La collecte des déchets alimentaires est quant à elle réalisée depuis 4 ans pour les producteurs importants tels que les restaurations scolaires ou municipales, les marchés forains et cela, sur l'ensemble de notre territoire

Pour les particuliers, nous poursuivons la démarche engagée de mise à disposition de composteurs ou lombricomposteurs. A ce jour, ce sont plus de 4 000 moyens individuels de traitement des biodéchets distribués.

Comme vous le constatez, L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine est actif et va poursuivre cette dynamique par l'installation dès le 2<sup>ème</sup> semestre, et ce sur plusieurs années, de points d'apport volontaire qui permettront aux habitants notamment de collectifs, de déposer leurs déchets alimentaires dans ces bacs disposés sur le domaine public. Bien entendu, ce choix vient compléter le compostage collectif ou individuel qui continuera à être accompagné. La ville de Bois-Colombes a d'ailleurs fait le choix de favoriser cette unique solution.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, en accord avec chacune des villes, a écarté la collecte en porte à porte du fait de la nécessité de délivrer de nouveaux bacs qui majoritairement n'auraient pas trouver de place dans les locaux « poubelles » des immeubles collectifs.

Une communication sera prochainement diffusée sur le site de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ainsi que dans les communes du territoire.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
André MANCIPOZ

1<sup>er</sup> Vice-Président de Boucle Nord de Seine

